



L'accès à l'énergie est un droit essentiel et inaliénable!

Energie info

Bulletin bimestriel d'informations et de liaison des consommateurs de l'énergie - GRATUIT

Editorial

Impulser la dynamique

L'actualité sociale récente est marquée par la recrudescence des mouvements de revendication des populations pour le droit à l'électricité.

En effet, excédés par les rationnements intempestifs et quasi permanents de l'énergie électrique, encore appelés délestages, les usagers expriment de plus en plus bruyamment leur raz-le-bol.

Au Cameroun, en dépit de la loi, plus de trois ménages sur quatre n'ont pas accès à l'électricité.

Par ailleurs, la scandaleuse flambée des prix au détail du gaz domestique et des produits pétroliers est une source de frustrations chez bon nombre de consommateurs de l'énergie.

Le Cameroun est pourtant depuis 30 ans, un pays producteur de pétrole dont le prix du baril bat tous les records en ce moment sur le marché mondial de l'énergie.

La multiplication de ces foyers de contestation est la preuve, s'il en est, que les usagers de l'énergie ont décidé de faire valoir pleinement leur qualité d'acteurs de ce secteur. Ils revendiquent avec force, la transparence dans la gestion du patrimoine énergétique national et la prise en compte de leurs intérêts légitimes et fondamentaux.

Cette grogne populaire qui s'amplifie et se durcit de jour en jour témoigne à la fois du malaise croissant des consommateurs camerounais, mais aussi d'un indéniable regain de dynamisme du mouvement consommériste national.

Partant de cette actualité brûlante et conformément aux articles 4 et 8 de sa charte constitutive, le Réseau associatif des consommateurs de l'énergie (RACE) a décidé de lancer ce bulletin d'informations et d'analyses sur les questions liées à la gestion de notre patrimoine énergétique.

Certes, cet organe d'informations sera publié à l'attention du grand public, mais, il est surtout conçu comme un instrument de mobilisation, de communication et de liaison pour tous les usagers de l'énergie.

Nous voulons, à travers cette publication gratuite, non seulement éclairer l'opinion publique nationale sur tous les sujets liés à l'énergie dans notre pays, mais aussi et surtout éduquer, informer et former les consommateurs, ménages et entreprises confondus, sur l'exercice de leurs droits et devoirs.

Relayer toutes les actions et initiatives en matière d'énergie au Cameroun pour les rendre efficaces et directement utiles aux usagers en vue d'impulser cette nouvelle dynamique citoyenne, telles sont l'ambition et la raison d'être de **Energie Info**.

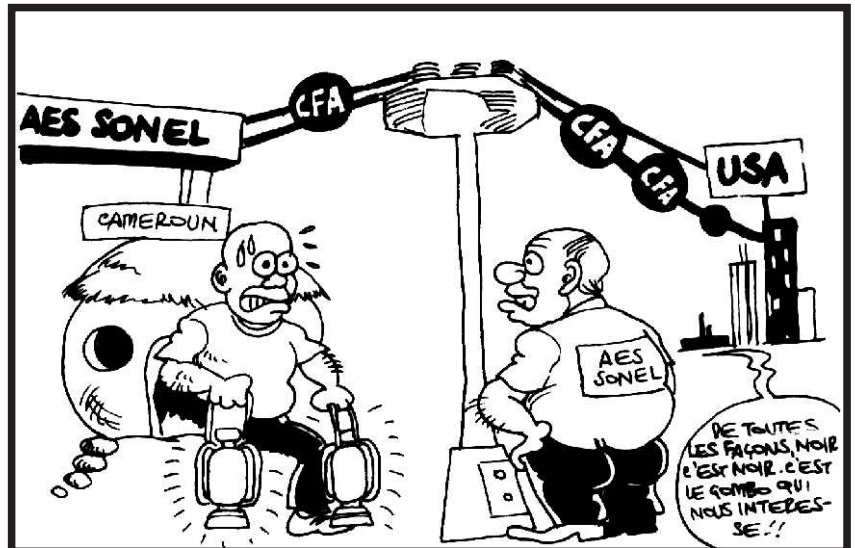
La Rédaction

CRISE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le pire est à venir !

- Bilan catastrophique de la concession
- 2008, année noire des délestages
- Nécessaire suppression du monopole privé
- Réquisitoire des consommateurs de l'énergie

Cahier central



Sommaire:

Thermomètre : un sondage qui en dit long Pg. 3

Action : Logbaba, Les populations ont raison Pg. 2

Faits et gestes : AES Sonel, "délestage" du dialogue social Pg. 7

La Une : Faire acte de patriotisme / Réquisitoire des consommateurs Pgs. 4&5

Tribune : Interview du coordinateur du RACE à Douala IV Pg. 8

Centrale thermique de Logbaba**Les populations ont raison!**

Le bras de fer engagé entre les habitants de Logbaba et la société AES-Sonel, qui a choisi ce quartier pour l'implantation de sa centrale thermique à fuel lourd, entre dans son sixième mois. Avec la tenue depuis de ce lundi 19 novembre 2007, des audiences publiques relatives à l'étude d'impact environnemental de ce projet, il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité et l'intérêt de l'usage continu du thermique dans la production de l'électricité au Cameroun.

L'arrogance et l'arbitraire monopolistiques qui caractérisent la société AES-Sonel dans ses rapports avec les consommateurs et l'opacité savamment entretenue sur la nature des projets et les choix d'investissements de cette entreprise de service d'utilité publique, sont en grande partie à l'origine de la guerre de nerfs sur fond de grogne populaire autour du projet de construction de cette centrale thermique.

Pourquoi le thermique?

Situé dans la zone industrielle de Douala/Bassa, Logbaba comme la plupart des quartiers de la capitale économique et le reste du pays, a subi et subit encore aujourd'hui, les affres de la plus grave pénurie de l'énergie électrique de l'histoire du Cameroun.

C'est en 2003, sous la pression née du raz le bol des consommateurs, las des rationnements intempestifs de l'énergie électrique, que la société AES-Sonel décide de construire 02 nouvelles centrales thermiques à fuel lourd et à gaz à Limbe (80 Mw) et à Logbaba (150 Mw).

Trente et neuf (39) centrales à fuel et diesel sont actuellement installées au Cameroun avec une puissance de 205 Mw et une production totale de 190 Gwh ce qui représente 2% de la production nationale d'électricité.

Pour produire l'électricité à partir d'une centrale thermique, il faut brûler une grande quantité de combustibles fossiles (gaz naturel, charbon ou fuel qui est un dérivé du pétrole). Une centrale à fuel ou à gaz émet 0,9 tonne de GES (gaz à effet de serre) qui détruit la couche d'ozone et augmente le réchauffement climatique de la planète.

En plus d'être une source de pollution et de nuisances multiformes pour les riverains du site abritant les installations de la centrale, il est établi que le thermique est l'une des technologies de production de l'électricité les plus coûteuses. D'ailleurs, plusieurs pays ont abandonné la

thermoélectricité au profit de sources d'approvisionnement en énergie électrique plus propres et moins onéreuses.

Pourtant, d'ici fin 2008, AES-Sonel envisage la construction d'une nouvelle centrale à gaz de 200 Mw à Kribi dont le coût est évalué à 86 milliards de Fcfa.

La construction de la centrale thermique de Logbaba est sujet à controverse parce que AES-Sonel n'a pas respecté toutes les dispositions de la loi N°98/015 du 14 juillet 1998 sur les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes. Cette loi fixe «...les conditions d'implantation et d'exploitation des installations industrielles présentant ou pouvant présenter soit des dangers pour la santé, la sécurité, la nature ou l'environnement en général, soit des inconvénients pour la commodité du voisinage...». Entre autres contraintes, elle oblige le promoteur physique ou moral, public ou privé, à procéder à une consultation des populations riveraines sous la forme d'une enquête publique et soumet clairement tout projet industriel aux résultats de cette enquête.

Si l'utilisation des centrales thermiques est indispensable pour assurer la satisfaction des besoins en électricité de certains pays, le choix du thermique comme solution d'urgence pour résorber le déficit énergétique au Cameroun est une incongruité. Notre pays possède le deuxième potentiel hydroélectrique d'Afrique Centrale après la République Démocratique du Congo; Ce potentiel, selon les chiffres du Ministère de l'Energie et de l'Eau est de 19,7Gw, moins de 1,5% sont effectivement exploités; Ce qui équivaut à une puissance actuellement installée et exploitée de seulement 933Mw. Pour accroître la quantité d'énergie électrique produite et sécuriser l'approvisionnement de façon durable, AES-Sonel aurait pu opter pour la mise en valeur de l'extraordinaire potentiel hydraulique du Cameroun en privilégiant la construction de mini-centrales hydroélectriques par endroit, l'eau qui en est la matière première étant gratuite et disponible.

Pour notre pays, le développement de l'hydroélectricité est la solution à la pénurie

chronique de l'énergie électrique, parce qu'elle présente le triple avantage d'être accessible, propre et moins chère.

Lorsqu'on sait qu'il y a un lien direct entre le coût de l'investissement, la tarification et la recherche effrénée de profit à tout prix par AES-Sonel, il faut que les vraies raisons du choix du thermique soient exposées aux consommateurs camerounais!

Une légitime résistance:

En décembre dernier, cette société a bouclé, avec l'aide de l'Etat du Cameroun, un emprunt de 170 milliards sur un montant total de 230 milliards de Fcfa (soit plus de deux fois le chiffre d'affaire de AES-Sonel). Cet argent est destiné à financer son programme d'investissements. Ce financement obtenu avec la caution des pouvoirs publics, de l'aveu même de M. Jean David BILE (directeur général de AES-Sonel), est le plus important jamais accordé à une entreprise privée en Afrique (hors secteur pétrolier).

L'Etat du Cameroun bien que actionnaire minoritaire de AES-Sonel (44% du capital social) continue donc à contribuer de façon substantielle à son financement. L'Etat agit au nom de l'ensemble des usagers de l'électricité.

Les consommateurs camerounais qui sont par ce lien, copropriétaires de AES-Sonel, n'entendent plus laisser cette entreprise continuer à entretenir un flou artistique sur sa gestion et opérer des choix d'investissements susceptibles hypothéquer gravement leur avenir.

AES-Sonel nous doit des explications!

En obligeant AES-Sonel, unique concessionnaire de fait et de droit du service public de l'électricité au Cameroun, à s'asseoir autour d'une table et à leur dévoiler les contours du projet d'implantation de sa centrale thermique, les habitants de Logbaba ont pris en marche le train de la contestation et de la résistance légitimes face à l'arbitraire et à la duplicité. Ils ont raison et méritent le soutien de tous les consommateurs de l'énergie.

BIKIDIK Paul Gérémie
Président du RACE



L'accès à l'énergie est un droit essentiel et inaliénable!

Energie info

Directeur de publication : BIKIDIK Paul Gérémie

Rédacteur en chef : NOUMBO Simplicie

Collaborateurs à la rédaction : ABEGA NDZANA Joachim, Denis NKWEBO, NJOKE SALE Arnauld, DONGMO Fils Valentin, Mme NYEMEG Esther, HAGBE MATIPA Serge, JEANVELA Pierre, HILELA MATUG Paulin.

Contacts :

B.P. : 1903 Douala - Cameroun

Tél. : (237) 33 03 80 08 - Fax : (237) 33 43 29 17

Gsm. 1 : 74 83 30 65 - Gsm. 2 : 99 57 67 92 - Gsm. 3 : 99 96 04 37

Email : race-ecan@hotmail.com

Tu es VICTIME d'un abus
Tu es en LITIGE avec Aes-Sonel
Tu cherches un SOUTIEN

Rejoins le R.A.C.E

33 03 80 08

ou

74 83 30 65

Opinion

Un sondage qui en dit long

Une enquête d'opinion menée par nos soins a confirmé ce que la plupart des Camerounais pensent des prestations de la société AES-Sonel.

Ce sondage a été réalisé durant 24 jours ouvrables, les journées de samedi incluses (du 03 au 29 septembre 2007), à partir d'un échantillon de 220 clients répertoriés (donc la quittance porte le nom) ou des personnes venues régler une quittance. Pour cette opération, nous avons choisi 04 agences AES-Sonel de la ville de Douala.

Aux agences AES-Sonel de New-Bell (vers Pharmacie les Glycines), de la Cité des Palmiers, de Bépanda (Texaco Omnisport) et d'Akwa (Porte Jaune), 70% des usagers gardent une mauvaise ou une très mauvaise impression de l'accueil dans les guichets de cette société, plus de 40%

estiment avoir un jour été victime d'une surfacturation injustifiée, 25% affirment avoir fait les frais des agents indélicats de AES-Sonel, 90% trouvent les tarifs en vigueur élevés, les frais de coupure sont jugés exorbitants par 95% des clients et enfin 65% pensent que ce n'est pas mieux que du temps de la Sonel.

Ces chiffres ne seront certainement pas différents à Yaoundé, Bertoua, Bamenda, Garoua ou Bafoussam. Ils donnent une indication de la perception que se font les consommateurs des prestations à eux offertes par l'opérateur privé de l'électricité.

Il est clair que, les Camerounais sont loin d'être satisfaits des services de AES-Sonel et

tiennent de plus en plus à le faire savoir.

Les dirigeants de cette entreprise devraient méditer sur les résultats de ce sondage et voir dans ces chiffres, un message et un appel des usagers pour plus de respect et de considération. L'apaisement des tensions actuelles entre AES-Sonel et les usagers dépend de l'amélioration substantielle de la qualité des services d'une part et d'autre part de la création d'un cadre de concertation franc et permanent avec les consommateurs.

Enquête menée par
NOUMBO Simplicie
Mme NYEMEG Esther

Fourberie

Où est passé le règlement de service?

Malgré la validation de l'avenant négocié l'année dernière avec l'Etat, conformément au contrat de concession, AES-Sonel rechigne toujours à rendre public le nouveau règlement de service.

Selon nos sources, le nouveau règlement de service réglementaire qui complète certaines dispositions du cahier de charges, serait plus contraignant pour l'opérateur américain. En effet, il prévoit de fortes pénalités en cas de non respect des engagements pris par AES-Sonel, notamment en ce qui concerne la gestion de la clientèle. C'est donc sciemment et illégalement que la direction de cette entreprise retarde la diffusion grand public ce nouveau texte réglementaire.

La prérogative d'arbitre impartial et le rôle de protecteur des intérêts des consommateurs de l'énergie électrique, obligent l'Agence de

régulation du secteur de l'électricité (Arsel) à contraindre AES-Sonel à donner une information exhaustive aux usagers, au lieu de se contenter de simples interpellations verbales et stériles.

En août dernier, lors d'une rencontre tripartite (régulateur, consommateurs et AES-Sonel) organisée sous l'égide de la Banque mondiale, M. Pierre Ndouga Hell, directeur de l'Arsel, avait promis aux associations de consommateurs, une meilleure implication de l'agence qu'il dirige dans les préoccupations fondamentales des usagers, notamment par une plus grande proximité et une intervention directe dans les nombreux litiges avec l'opérateur.

Six mois après cette annonce, on ne voit toujours pas l'Arsel aux côtés des consommateurs.

Le nouveau règlement de service doit impérativement être mis à la disposition des consommateurs de l'énergie et du public afin qu'ils soient suffisamment renseignés sur leurs obligations et leurs droits.

En communion avec d'autres associations de consommateurs qui voudront s'associer à lui, le RACE usera de tous les moyens légaux pour contraindre AES-Sonel à rendre ce texte public dans les brefs délais.

HAGBE MATIPA Serge
Membre de la coordination Di a V

Eclairage

Afin d'édifier le public et les consommateurs, la rédaction du bimestriel Energie Info a décidé de faire la diffusion la plus exhaustive possible des lois, décrets d'application et autres textes réglementaires régissant le vaste et complexe secteur de l'énergie au Cameroun.

Pour être en phase avec l'actualité, nous allons commencer par la publication d'une partie de la loi N° 98/022 du 22 Décembre 1998 régissant le secteur de l'électricité, loi qui compte 71 articles.

LOI N° 98 / 022 DU 24 DECEMBRE 1998

Régissant le secteur de l'Électricité

L'ASSEMBLEE NATIONALE A DELIBERE ET ADOPTE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TITRE I:

DES DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er}: La présente loi régit l'électricité au Cameroun. Elle s'applique aux activités de production à partir de toute source primaire ou secondaire, d'énergie, de

transport, de distribution, de fourniture, d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité, réalisées par toute entreprise sur le territoire camerounais. A ce titre, elle:

Fixe les modalités de production, de transport, de distribution, d'exportation et de vente de l'électricité ;Établit les bases d'une saine concurrence dans le secteur de l'électricité en vue d'en accroître l'efficacité économique; Fixe les modalités de contrôle de l'exécution des obligations spécifiques mises à la charge des opérateurs des activités non concurrentielles; Détermine les règles de protection de l'environnement et des intérêts des consommateurs sur le plan des tarifs, des conditions de fourniture d'électricité et de sécurité des services ;Garantit la continuité et

la qualité des prestations.

ARTICLE 2: L'électricité est considérée comme un bien meuble par nature, consommable et fongible.

ARTICLE 3: (1) La production, le transport, la distribution, l'importation et l'exportation de l'électricité en vue de la vente de l'énergie au public constituent le service public de l'électricité.

(2)Le service public de l'électricité est assuré sous le contrôle de l'État. Il est soumis à des impératifs de qualité, de continuité et de neutralité, ainsi que d'égalité de traitement des usagers.

(La suite de ce texte dans notre prochaine édition)

Crise de l'énergie électrique

Faire acte de patriotisme

Le quotidien des Camerounais, toutes catégories sociales confondues, est rythmé depuis plus de six ans, par les délestages intempestifs imposés par AES-Sonel, opérateur privé et principal exploitant du secteur de l'énergie électrique. De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer l'incompétence de cette entreprise à qui l'Etat a pourtant confié le service public de l'électricité. Pour bon nombre de nos compatriotes, il faut impérativement annuler la concession accordée pour vingt (20) ans à AES-Sonel.

Plusieurs localités du Cameroun profond et quelques quartiers de grandes villes ont été secoués ces six derniers mois par des manifestations de rue, des routes barrées, des attaques contre les agences AES-Sonel, des affrontements violents et sanglants avec les forces de l'ordre, des édifices administratifs incendiés, la souffrance des patients dans les hôpitaux suite aux coupures prolongées de l'électricité et bien d'autres désagréments graves.

Certains consommateurs, plus nantis, ont choisi le chemin des tribunaux pour exprimer leur courroux, comme en témoignent les dizaines de plaintes en cours d'instruction ou en instance de jugement contre la société AES-Sonel.

Violation de la loi et du contrat

Si en 2001, les Camerounais étaient partagés entre partisans de la privatisation et ceux favorables au maintien de l'ex société nationale de l'électricité (Sonel) dans le portefeuille de l'Etat, ce clivage a aujourd'hui disparu. Une large majorité de nos compatriotes souhaite, de toute leur force, la suppression de la concession actuellement accordée à la firme d'Arlington (AES Sirocco) et la fin du monopole privé dans ce secteur stratégique relevant de la souveraineté nationale.

Le contrat de concession et la loi garantissent l'accès à l'électricité à chaque citoyen camerounais. Malheureusement au Cameroun, trois ménages sur quatre n'ont pas accès à l'électricité. Pourtant, d'après les articles 2 et 3 de la loi régissant le secteur de l'électricité au Cameroun, «...l'électricité relève du service public et est soumis à 4 impératifs: la qualité, la continuité, la neutralité et l'égalité de traitement des usagers...». Par ailleurs, l'article 3.3 du cahier de charges du contrat de concession et de licence fait obligation à AES-Sonel d'étendre le réseau électrique chaque année, selon un plan équilibré entre les différentes provinces du Cameroun, entre les zones urbaines et rurales, entre les grandes villes et les petites villes. Cette obligation est assortie d'objectifs de desserte qui fixent clairement le nombre de nouveaux branchements à réaliser chaque année. Hélas, cela ne semble pas être la préoccupation des administrateurs de la société AES-Sonel, à qui l'Etat a pourtant confié, depuis le 18 juillet 2001, le service public de l'électricité.

Par ces pratiques et bien d'autres, AES-Sonel viole de façon permanente la loi et rompt de fait le contrat de concession et de licence signé avec l'Etat du Cameroun.

Inacceptable chantage

AES-Sonel prétend que certaines dispositions de ce contrat ne sont pas réalisables. Elle souhaite bénéficier d'un régime fiscal privilégié favorable selon elle, à l'investissement nécessaire pour assurer une production optimale. AES-Sonel veut faire établir une relation entre la qualité et le prix de l'électricité et obtenir que les charges liées aux combustibles utilisés pour le fonctionnement

des centrales thermiques, soient intégralement répercutées sur le prix de l'électricité. Oubliées les 5 années (2001 - 2006) de l'état de grâce dont elle a bénéficié, période au cours de laquelle AES-Sonel n'avait de compte à rendre qu'à elle-même, ne pouvant ni être sanctionnée ni être réprimandée, selon les clauses du même contrat, avec en prime plusieurs milliards de Fcfa de bénéfice convertis en dollars puis rapatriés aux USA.

Par ailleurs, de fortes pressions sont actuellement exercées sur les pouvoirs publics pour que l'ouverture du marché de l'électricité qui était initialement prévue en juin 2006 ne soit jamais effective. Pourtant une saine concurrence sous la férule de l'Etat aurait eu une incidence positive sur la production, le service et surtout le prix de l'électricité.

On le voit, le Cameroun est une véritable mine d'or pour le groupe américain AES-Sirocco, qui veut absolument, rester le seul maître du jeu dans le secteur de l'énergie électrique dans notre pays, même dans le cas d'une éventuelle perte du monopole actuel.

A ce propos, le Réseau associatif des consommateurs de l'énergie (RACE) va officiellement saisir le Minee, le Comité de Pilotage de l'Energie, l'Arsel et d'autres acteurs institutionnels du secteur pour dénoncer ce chantage insidieux et réaffirmer l'opposition des consommateurs de l'énergie à un quelconque ajustement des termes du contrat de concession et de licence, comme le demande en ce moment, la direction générale de AES-Sonel. Nous n'accepterons aucun compromis avec cette entreprise qui ne tiendrait pas compte, en priorité, des intérêts du consommateur et du pays.

Sur ce même chapitre, nous pensons que les coupures prolongées de l'électricité (ou délestages) doivent être sévèrement sanctionnées. Nous préconisons que de fortes pénalités soient infligées à AES-Sonel pour chaque délestage dû aux manoeuvres électriques. Chaque commune camerounaise, desservie par le réseau AES-Sonel, doit pouvoir obtenir réparation pour chaque délestage qu'elle subit, en fonction de la durée du rationnement. Tout ceci doit être garanti par une loi. L'incompétence de AES-Sonel doit désormais être punie.

Nécessaire reprise en main

Pour répondre à ce mépris flagrant de la loi et au vu des manquements graves aux obligations contractuelles par la société AES-Sonel, mais aussi pour être en communion avec la volonté populaire, l'Etat est en droit de revoir de fond en comble le contenu de ce contrat; mieux, il peut aujourd'hui, en toute légalité, annuler la concession accordée à cette entreprise.

Supprimer le monopole privé de l'exploitation des activités de production, de la gestion du réseau de transport, de la distribution et de la vente de l'électricité au Cameroun est un impératif nécessaire pour : résorber le déficit chronique de l'énergie électrique, mettre efficacement en œuvre le Plan national de

développement du secteur de l'énergie (Pdse), réduire la fracture énergétique entre les zones urbaines et les localités rurales, bref pour anticiper sur une crise énergétique d'une ampleur sans précédente susceptible de mettre gravement en péril la paix sociale.

Les morts d'Abong-Mbang et Kumba, et le black out survenu le 1^{er} octobre 2007, suite à l'effondrement du réseau interconnecté sud (Ris) - qui assure 95% de la production électrique nationale - viennent à nouveau de démontrer l'incompétence notoire de AES-Sonel et rappellent l'urgence d'une décision de souveraineté sur ce dossier.

Selon les spécialistes en la matière, si rien n'est entrepris dans les douze mois à venir, la tendance baissière de l'offre de l'énergie électrique va continuer et même s'aggraver.

Toujours d'après ces observateurs, sous l'effet combiné des rudes étiages prévus au cours de la prochaine saison sèche et du mauvais entretien des centrales de production et des barrages réservoirs, 2008 sera bien pire que 2003, année noire des délestages au Cameroun.

Lorsqu'on sait qu'il y'a un lien direct entre l'insécurité persistante de l'approvisionnement en énergie électrique et la baisse des investissements étrangers directs (IED), nous ne pouvons pas faire l'économie d'un appel à un sursaut national.

Face à l'inertie de l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel) et à défaut de déclarer caduque le contrat de concession et de licence signé avec AES-Sonel, la création le 29 novembre 2006 de la société de patrimoine, Electricity development corporation (EDC), donne l'occasion à l'Etat de reprendre la main et de corriger l'énorme erreur que fût la privatisation de la Sonel.

Si on s'en tient au décret présidentiel qui la crée, EDC est chargée de la gestion du patrimoine public (barrages, centrales de production et infrastructures de transport) et de la promotion des investissements dans le secteur de l'électricité au Cameroun.

EDC est donc une alternative acceptable qui va dans le bon sens et participe du processus souhaité de gestion et de contrôle publics de cette ressource stratégique et vitale pour l'économie nationale.

Les consommateurs de l'énergie qui avaient vivement salué cette initiative du Chef de l'Etat, dont l'objectif visait clairement à accroître l'offre de l'énergie électrique en direction des ménages et des entreprises, ne comprennent pas qu'un an après sa création, rien ne soit fait pour sa mise en œuvre effective.

La réponse à la demande sans cesse croissante d'une électricité abordable et de qualité au Cameroun, passe par la suppression du monopole privé du service public de l'électricité. Plus précisément, pour éviter un chaos social et économique à notre pays, il est urgent d'annuler purement et simplement la concession accordée à AES-Sonel. Ce serait faire acte de patriotisme.

BIKIDIK Paul Gérémie
Président du RACE

Réquisitoire des consommateurs

Réunis en session plénière le 23 juillet 2007 à Douala, les usagers de l'électricité membres du Réseau associatif des consommateurs de l'énergie (Race) avaient, dans une déclaration rendue publique le 24 juillet, donné le point de vue des consommateurs de l'énergie sur la grave crise actuelle de l'électricité et l'avenir énergétique du Cameroun. Voici, dans cette édition de *Energie Info*, l'intégralité de ce texte aux allures de réquisitoire cinglant.

Déclaration du RACE

Texte publié le 24 juillet 2007

Y en a marre de AES-Sonel!

Toutes les actions de communication tous azimuts engagées depuis quelques temps par AES-Sonel ne suffisent pas à stopper la spirale des rationnements intempestifs de l'énergie électrique que subissent les consommateurs depuis plusieurs années; alors que notre pays est doté d'énormes ressources énergétiques.

La privatisation de la Sonel en juillet 2001 a plongé notre pays dans la pire crise énergétique de son histoire, avec des conséquences extrêmement néfastes sur l'économie nationale (dixit le Gicam) : baisse de plus de 30% de la production industrielle et perte chaque année de plus d'un point du taux de croissance, insécurité et inconfort des consommateurs.

Les Américains de AES-Sirocco, bénéficiaires de la concession ont tôt fait de surseoir, sinon de ralentir les investissements susceptibles de résorber le déficit énergétique.

Où sont passés les 68000 nouveaux branchements par an et les 1000 milliards d'investissement promis aux Camerounais au bout de 05 ans d'exploitation de cette entreprise de service d'utilité publique ? Pour nous, l'heure de l'aventure et de la duperie est désormais révolue.

AES-Sonel a privilégié les choix financiers et la logique du maximum de profit pour ses actionnaires au détriment de l'investissement

d'urgence. Pourtant, avec le 2^{ème} potentiel hydroélectrique d'Afrique Centrale, notre pays a les ressources suffisantes pour combler ce déficit.

Par ailleurs, les tarifs d'électricité appliqués sont parmi les plus prohibitifs d'Afrique. Depuis plus de cinq (05) ans, le prix du Kwh basse tension est passé de 55 à 75 Fcfa sans augmentation substantielle de la production d'électricité.

AES-Sonel n'a pas les compétences managériales et techniques pour garantir la production optimale, le transport et la distribution d'une énergie électrique sûre, propre et fiable au Cameroun.

Le développement industriel de notre pays et le bien-être du consommateur dépendent d'une bonne fourniture en énergie électrique à un coût accessible; mais hélas, cela ne semble pas être des priorités pour AES-Sonel.

Nous en avons assez de AES-Sonel!

Le prétendu programme de branchement social n'a de social que le nom; en réalité, par son coût qui reste très élevé pour l'immense majorité de nos compatriotes, il consacre l'exclusion au droit à l'énergie électrique pour des milliers de Camerounais.

Le mouvement consommériste camerounais à travers le Réseau associatif des consommateurs de l'énergie (RACE),

dénonce certaines dispositions du nouveau

Cahier de charges issues de la récente révision du contrat de concession entre l'Etat du Cameroun et AES-Sonel; et s'insurge contre le maintien pour quelques mois encore de l'arnaque que constitue la prime fixe injustifiée et imposée à une catégorie d'usagers depuis près de quatre (04) ans, avec la complicité passive de l'Arسل.

Nous exigeons une péréquation tarifaire de l'énergie électrique sur la base du revenu; Une participation directe de représentants des intérêts collectifs des consommateurs de l'énergie dans toutes nouvelles discussions engagées par l'Etat, dans le cadre du processus de restructuration (ou de renouvellement de contrats) des entreprises à capitaux publics exerçant dans le secteur de l'énergie.

L'énergie étant un secteur d'intérêt stratégique national, nous demandons une renationalisation pure et simple de cette entreprise de service d'utilité publique et la fin du monopole dans ce secteur vital de l'économie nationale.

Pour concilier le développement industriel et le progrès social de notre pays, l'intérêt du consommateur doit être au cœur des politiques publiques en matière d'énergie.

L'accès à l'énergie est un droit essentiel et inaliénable!

Fait à Douala, le 24 juillet 2007
Le Bureau Exécutif du RACE

Bon à savoir

Voici les délais contractuels des prestations en zones urbaines exigibles par les usagers de l'électricité

- Sept (7) jours pour une demande de vérification du compteur.
- Vingt (20) jours pour satisfaire une demande de révision d'une facture éronnée.
- Cinq (5) jours pour une demande de branchement au réseau de distribution de l'électricité.
- Trois (3) jours pour une demande d'abonnement.
- Douze (12) heures pour une reconnection au réseau après que le client se soit acquitté de la facture dont le non paiement a provoqué la coupure.
- Vingt (20) jours pour rétablir une baisse de tension.

Abong-Mbang**Pourquoi sont-ils morts?**

L'enquête prescrite par le gouvernement après les sanglantes émeutes survenues à Abong-Mbang le 17 septembre 2007, n'a pas encore abouti.

Malgré le timide retour à la normal, les victimes et les populations ne cachent plus leur impatience.

De l'avis général à Abong-Mbang, le principal responsable des incidents est AES Sonel. Toutes les personnes que nous avons interrogées dans le cadre de ce reportage ont requis l'anonymat, c'est dire que le traumatisme de la violente répression reste entier et perceptible.

Lorsque des parents nous demandent ce qui s'est passé, nous ne pouvons pas répondre, parce que la police et la gendarmerie veulent garder ce dossier dans le tiroir. Alors que deux enfants sont mort, nous avons le droit de savoir se qui s'est passé», soutient Monsieur K.M Pierre, responsable d'un établissement scolaire à d'Abong-Mbang. Ces propos sont symptomatiques de l'état d'esprit général des habitants de cette ville de la province de l'Est brutalement endeuillée le 17 septembre 2007.

Eternelle enquête

Plus d'un mois et demi après ces tragiques événements, on ne sait toujours pas pourquoi et sous les ordres de qui Charles Bertrand Marcel Mvogo Awomo et Jean Jaures Shimpe Pougou Zock ont été froidement abattus au cours d'une manifestation pacifique pur l'énergie électrique. Pourtant, un communiqué de presse lu le 22 septembre 2007 par Emmanuel Edou, ministre délégué au Minadt chargé des collectivités décentralisées, annonçait la mise sur pied immédiate d'une commission d'enquête qui disposait de 8 jours pour rendre publiques ses conclusions. A ce jour rien ne semble avoir bougé de ce côté au grand dam des victimes et des populations.

Dans une de ses réactions après ces tragiques émeutes, le Race s'était insurgé contre ces violences disproportionnées sur des jeune manifestants sans armes donc le seul tord était de revendiquer le retour de l'énergie électrique suspendue depuis plusieurs semaines. Nous

avons, au nom des consommateurs de l'énergie, mis les autorités en garde contre l'effet d'annonce dans cette grave affaire criminelle ayant fait deux morts et de nombreux blessés.

Réactions et actions

Le retour de l'électricité à Abong-Mbang n'a pas fait oublier aux populations toutes les tribulations connues avant ces événements. Pour Mr A. Jean Jacques, un client de AES-Sonel: «obtenir les services d'une équipe de dépannage est plus compliqué qu'un abonnement. Malgré les délestages élastiques qu'ils nous font subir, AES-Sonel exige toujours de payer les pénalités de rétablissement quand on te coupe le courant; pour moi c'est eux les vrais responsables de ce qui est arrivé ici». «Nous savons maintenant ce qu'il faut faire pour avoir le courant tous les jours. Nous sommes prêts à mourir, et la prochaine fois, il y aura les dégâts dans les deux camps» soutient Mr H. Martin, un autre client de AES-Sonel. Pour Mr F. M Roland, enseignant de mathématiques: «C'est scandaleux les réalités de ce pays. Comment un préfet peut demander qu'on tire sur les enfants qui ne sont pas armés et laisser qu'une société comme AES-Sonel se moque des Camerounais. C'est maintenant que tout est devenu normal, on a l'électricité en continu, ce que nous n'avons presque jamais vécu à Abong-Mbang». Pour le président d'une association de commerçants de la ville: «Nous payons régulièrement nos factures d'électricité, mais on reste souvent 2 semaines sans courant, certains d'entre-nous ont acheté des petits

groupes électrogènes pour avoir la lumière dans leurs boutiques». Un membre d'une des familles endeuillée affirme: «Nous avons enterré les enfants, mais le deuil ne va finir que quand leurs assassins seront arrêtés et punis»

On voit à travers ces réactions que les populations fustigent l'action des autorités administratives, notamment le rôle qu'a joué ce préfet à la gâchette légère qui a ordonné la violente dispersion de la manifestation, et les insuffisances de l'opérateur de l'électricité; pour la plupart des personnes interrogées, ce sont les délestages qui sont à l'origine de ces troubles.

Identifier et faire punir les responsables directs et indirects de la tragédie du 17 septembre 2007 reste une obsession et l'objectif des populations et des victimes des exactions des forces de l'ordre. Certains parlent même de poursuites judiciaires. Devant la lenteur de l'enquête, ils entendent s'organiser pour introduire un recours collectif au pénal et au civil contre l'Etat, plus précisément contre la personne du préfet du Haut-Nyong et contre la société AES-Sonel pour coaction.

Le Réseau Associatif des Consommateurs de l'Energie réaffirme sa solidarité aux habitants d'Abong-Mbang et se tiendra, aussi longtemps que possible, aux côtés des victimes et leurs familles jusqu'à ce que toute la vérité soit faite sur cette affaire et que justice soit rendue.

**NJOKE SALE Arnauld
à Abong-Mbang**

Solidarité internationale**Réaction de DAE suite aux émeutes d'Abong-Mbang**

Les émeutes d'Abong-Mbang ont eu un écho international. En effet, en réaction au communiqué de presse signé du Président du RACE, publié au lendemain des violences d'Abong-Mbang, plusieurs personnalités et organisations internationales ont spontanément manifesté, par le biais de notre association, leur solidarité aux populations et aux familles des victimes. Voici en guise d'illustration de cette sympathie, l'intégralité du message d'indignation et de soutien de

M. Michel CLERC, président de l'association internationale "Droit à l'Energie" (DAE).

DAE a son siège en France et a le statut consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Nous signalons que le RACE est depuis plusieurs mois, membre affilié à DAE.

Monsieur le Président,

J'ai été particulièrement choqué, d'apprendre à la lecture de votre communiqué, que des jeunes gens de la société civile aient été assassinés lors d'une manifestation pacifique, organisée pour protester contre le rationnement énergétique de la ville d'Abong-Mbang et de la province de l'Est du Cameroun. Depuis sa création en 2000, l'association internationale «Droit à l'Energie» n'a de cesse de rappeler le caractère vital de l'énergie et plus particulièrement de l'électricité pour les populations dans quelques pays ou régions qu'elles se trouvent. Ce drame, qui aurait du être évité, est la conséquence d'une accumulation de facteurs, dont la marchandisation à outrance de l'énergie électrique n'est pas la moindre. Comme dans chaque pays où les services énergétiques de l'état ont été privatisés, ou confiés directement au privé, la première démarche

de ce secteur privé n'est pas de remplir une mission de service public, mais de dégager une marge financière importante de façon à rémunérer les actionnaires de la meilleure façon. Comme dans chaque cas de figure, pendant que ces sociétés privées font du profit, elles retardent d'autant les investissements nécessaires et particulièrement lourds dans ce secteur d'activité, ce qui conduit inexorablement à des pannes, qui vont des simples incidents de réseau, aux «black out» quand les incidents touchent les centrales de production ou les installations de dispatching ou de transformation. Que dire également des réactions des forces de l'ordre; tirer à balles réelles sur des enfants de 15 et 17 ans, ne reflète pas vraiment une preuve de maturité et de confiance, et s'apparente plus aux exactions de l'armée birmane qu'au comportement habituel d'un pays démocratique ou qui prétend l'être. Et si vous me le permettez, je crois qu'il est bon de se reporter trois années en arrière, où lors de son discours de prestation de

serment le 3 novembre 2004, Monsieur Paul Biya élu Président de la République du Cameroun, consacrait deux paragraphes de sa déclaration à la pénurie énergétique, à la souffrance de la population et donc à la nécessité de développer rapidement la capacité énergétique du Cameroun. Qu'en est il trois ans après? Il ne nous appartient pas de porter des jugements sur des situations, même si elles conduisent à des drames comme celui que vous venez de vivre, que nous ne pouvons qu'observer de très loin, mais je tiens à vous exprimer toute notre solidarité, et vous demander de transmettre aux familles touchées par le deuil, aux populations concernées par cette situation, notre soutien le plus total, aussi bien dans la peine qu'elles endurent, que dans la l'action qu'elles mènent pour l'accès total et sans restriction à l'énergie. Je vous prie de croire Monsieur le Président, en mes sentiments les plus amicaux et respectueux.

Michel CLERC

Président de Droit à l'Energie

AES-Sonel

«Délestage» du dialogue social

A en croire les informations en notre possession, des manœuvres vicieuses orchestrées par la direction de AES-Sonel ont rendu le climat social particulièrement confus et tendu dans cette entreprise.

Deux organisations syndicales se disputent depuis peu, le leadership syndical dans cette entreprise, il s'agit de la fédération syndicale dénommée Fensteec et du syndicat national de l'énergie électrique (Snee). La première semble bénéficier des bonnes grâces de l'employeur pendant que l'autre organisation (Snee) réputée radicale, mais néanmoins majoritaire au sein de l'entreprise et se veut libre et autonome.

Un conflit larvé

L'immixtion de la direction générale dans cette bataille est une grossière violation du principe généralement admis du libre fonctionnement et de l'autonomie des syndicats.

Les divergences principales entre ces deux centrales syndicales se trouvent dans la stratégie et les actions à mener pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs, notamment sur l'attitude à observer dans les rapports avec l'employeur. Le Snee prône une approche plus orthodoxe qui consiste à considérer l'employeur comme un simple partenaire dont les intérêts peuvent être divergents et parfois totalement contraires à ceux des travailleurs. Ce syndicat et quelques uns de ses membres paient donc actuellement le prix fort pour leur insubordination à la hiérarchie de l'entreprise. Aucune revendication sociale formulée par le Snee (pourtant majoritaire) durant l'année en

cours, notamment la revalorisation des salaires, l'augmentation des frais du personnel et la rétrocession des bonus 2005 et 2006, n'a été satisfaite à ce jour.

Pour expliquer cet état de chose et se justifier, la direction générale de AES-Sonel, visiblement réfractaire à un dialogue franc avec son personnel, parle d'un surcoût dû à une surconsommation du fuel à cause d'un étiage particulièrement sévère pendant la saison sèche 2006-2007, des charges financières dues à la réorganisation des unités principales de l'entreprise (Direction commerciale, Direction des réseaux et Direction de la production), du fléchissement des résultats commerciaux au cours du premier trimestre 2007 et de l'augmentation générale des charges de l'entreprise d'environ 560.000.000 Fcfa.

Pour les salariés, ces arguments ne sont qu'une pure construction de l'esprit et ne reflètent aucunement la réalité. Pour eux, la réalité c'est les inégalités de la rémunération (20% de cadres privilégiés s'octroient 80% de la charge salariale de l'entreprise), la réalité se sont les 25% de croissance du chiffre d'affaires en 2004 et les 2,435 milliards de Fcfa de bénéfice comptable pour la même période.

Les travailleurs veulent croire à la poursuite du dialogue sur leurs revendications, mais n'écartent pas l'option d'un durcissement de

leur position.

Nécessaire soutien citoyen

Les performances comptables et techniques d'une entreprise sont liées à son orientation managériale, mais aussi et surtout aux conditions de travail et à la qualité du dialogue social interne. Le malaise social persistant à AES-Sonel peut déteindre sur le rendement de cette entreprise et avoir des conséquences directes et immédiates sur le service dû aux usagers de l'électricité.

Les citoyens camerounais et les consommateurs de l'énergie ne peuvent donc pas rester indifférents à la dégradation du climat social à AES-Sonel. Les travailleurs de cette entreprise revendiquent tout juste un peu plus de considération et l'amélioration de leurs conditions de travail. Nous devons leur témoigner notre solidarité et leur apporter tout le soutien nécessaire car leur action vise indirectement à atténuer les velléités prédatrices des Américains et leurs suppôts locaux.

Espérons que le «délestage» du dialogue social en cours dans cette importante entreprise de service d'utilité publique ne débouchera pas sur une crise plus grave qui pourrait entraîner une paralysie de ses activités préjudiciable pour les usagers.

ABEGANDZANA Joachim
Mbre de la Coordination Centre - Sud - Est

Coopération énergétique sous-régionale

Le Cameroun va alimenter le Tchad

Selon l'agence de presse Panapress, le Cameroun va bientôt fournir de l'électricité au Tchad. Un accord dans ce sens a été signé le 18 octobre 2007 par le ministre tchadien des mines et de l'énergie M. Mahamat Ali Abdallah Nassour et son homologue camerounais Jean-Bernard Sindeu.

L'accord paraphé par les deux ministres en charge des questions énergétiques prévoit l'alimentation en énergie électrique des localités tchadiennes situées sur la frontière entre les deux pays, et les petites et moyennes entreprises tchadiennes installées dans cette région.

Ce projet Tchad/Cameroun dont le montant est estimé à 33,6 milliards Fcfa comporte la construction d'un ouvrage hydroélectrique à Warack (dans la province de l'Extrême-Nord Cameroun) et la réalisation de deux lignes de transport d'énergie de 255 km entre Maroua et Kousseri et de 5 km entre Kousseri et NDjamena. La future centrale de Warack devra pallier au problème de saturation du barrage de Lagdo.

Selon les deux parties signataires, ce protocole est la matérialisation de la volonté des chefs d'Etat des deux pays voisins à travers la création du Pool énergétique de l'Afrique centrale (Peac).

En effet, l'Afrique centrale est la partie du continent où les liaisons en matière d'énergie entre pays sont les moins développées malgré l'énorme potentiel hydroélectrique (52% de celui de l'ensemble de l'Afrique) et les nombreux atouts en ressources pétrolières. Pour combler ce retard, le Peac a donc été créé le 12 avril 2003 à l'initiative de douze entreprises (dont AES-Sonel), en charge de la production, du transport et/ou de la distribution de l'énergie électrique dans les pays de la sous région Afrique centrale. Cette institution, que préside d'ailleurs depuis 2005, M. Jean David BILE, directeur général de AES-Sonel, s'est fixée comme

principaux objectifs: le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en électricité des pays de la région; l'accroissement du taux d'accès à l'électricité des populations, l'amélioration de la fiabilité du système électrique et la qualité de la fourniture d'électricité dans l'ensemble de la sous-région; l'existence d'un forum sous-régionale pour une meilleure approche des problèmes du secteur de l'énergie.

Le présent accord tchado-camerounais sur l'électricité constitue l'un des premiers actes concrets vers la réalisation de cet important projet de dynamisation de la coopération énergétique sous-régionale.

L'avenir énergétique de l'Afrique réside dans une approche supranationale et une harmonisation des politiques nationales en matière d'énergie.

JEANVELA Pierre
Membre du Bureau Exécutif du RACE

Interview

«Il faut construire une passerelle entre l'utilisateur et l'opérateur»

Interview du principal animateur et coordinateur de RACE à Douala IV. Monsieur Tooh Ekwalla Oscar revient sur les actions et les objectifs du RACE dans sa commune et les rapports entre les usagers de Bonabéri et les représentants locaux de AES-Sonel.



Tooh Ekwalla Oscar
Coordinateur RACE DIIA IV

Energie Info: Vous êtes le coordinateur du RACE à Douala IV, en quoi consiste votre action sur le terrain?

Tooh Ekwalla Oscar: Notre rôle consiste essentiellement à faire du porte à porte, pour sensibiliser le maximum de Camerounais et faire de nouvelles adhésions pour le compte de l'association. Comme nous sommes ouverts à d'autres groupes, nous avons également engagé des rencontres avec d'autres associations en vue d'élargir le réseau et consolider la plateforme sur la base de revendications communes.

E.I: Combien de membres compte le RACE à Bonabéri?

T.E.O: Nous sommes la coordination la plus dynamique du RACE. Comme nous avons coutume de le dire, le potentiel d'adhésion au RACE est illimité, car chaque Camerounais est un usager de l'énergie, par conséquent, un potentiel membre du RACE. A Bonabéri, depuis le mois de mai 2007 (date d'installation de notre

coordination), nous avons enregistré 158 adhésions formelles.

E.I: Quels sont les problèmes spécifiques que vous et vos membres rencontrez ?

T.E.O: Nos préoccupations et nos actions vont au-delà des problèmes des seuls membres du RACE. Nous intervenons spontanément lorsque nous sommes sollicités par un usager, qu'il soit membre ou non du RACE. Les problèmes recensés sont les mêmes que ceux rencontrés dans les autres arrondissements de la ville de Douala, à savoir, la suspension de l'énergie pour paiement tardif de la quittance, les surfacturations injustifiées, l'électroménager endommagé à cause des surtensions électriques dues aux manœuvres, la lenteur opérationnelle des agents AES-Sonel chargés des réparations, des branchements ou du rétablissement de l'énergie électrique après coupure et bien entendu l'inconfort créé par les délestages intempestifs.

E.I: Quels sont vos rapports avec les responsables de l'agence AES-Sonel Bonabéri?

T.E.O: Nos rapports avec la hiérarchie de l'agence AES-Sonel sont en général cordiaux, mais parfois emprunts de vives tensions. Dans notre démarche, nous privilégions la médiation et la négociation, l'action juridique ou frontale vient en

dernière ressort.

Il est urgent de construire une passerelle entre l'usager de l'électricité et l'opérateur sur la base du respect et de l'écoute mutuel. Notre objectif est de satisfaire les doléances de nos membres, tout en veillant, quand nous le pouvons, à ne pas braquer le représentant local de l'opérateur. Nous oeuvrons tous les jours à canaliser autant que faire se peut, la colère sans cesse croissante des usagers.

E.I: Quel est l'objectif à terme du RACE?

T.E.O: Notre association est vouée à la défense des droits et à la protection des intérêts économiques et sociaux des consommateurs de l'énergie et les usagers de l'électricité en général. Notre objectif à terme est donc d'amener les pouvoirs publics et les exploitants du secteur de l'énergie à mettre l'intérêt du consommateur au centre de leurs préoccupations. Pour être sûrs d'atteindre ce but, nous allons continuer notre travail de mobilisation, d'information et d'éducation des usagers membres ou non de notre association. C'est l'union qui fait la force. Race voudrait être une force de revendication et de proposition. Seuls l'intérêt du consommateur et la sauvegarde du patrimoine énergétique national forment notre conviction et guident nos actions.

Interview réalisée par

Imposture

Silence, AES-Sonel éduque les populations!

Lundi, 05 novembre 2007, entre 19heures et 19heures 30mn, je zappais devant mon poste de télévision et je suis tombé sur un spot télévisé de AES-Sonel qui passait sur Canal 2 International. Dans ce spot, il est fait mention des dangers graves que courent les usagers du fait des manipulations sauvages et des trafics de courant électrique auxquels s'adonnent les populations sur les installations AES-Sonel.

Pour que les populations se le tiennent pour dit, ce spot mobilisait des images effroyables de citoyens gravement brûlés par le courant électrique, non sans oublier de prodiguer des conseils pratiques pour éviter de tels drames; comme quoi, AES-Sonel est une entreprise citoyenne, qu'elle est aux côtés des populations.

Nul ne peut empêcher AES-Sonel d'engager une croisade contre les conséquences tragiques de la «délinquance énergétique». Nous leur prêtons cette expression que la pudeur interdit de prononcer dans ce type de spot. Mais, on ne va pas nous refuser le droit de décrypter les non-dits de ce spot: 1- les populations sont victimes de leur incivisme. 2- AES-Sonel n'est pas responsable des branchements sauvages, ces pratiques sont à mettre au passif de l'ancienne équipe (l'ex Sonel). 3- Par compassion citoyenne, AES-Sonel va s'investir dans une campagne de rééducation civique pour prévenir les drames dus au courant électrique. Voilà ce qui se dégage à la vue de ce spot télévisé destiné aux usagers de l'électricité.

Si ce n'est par pure propagande de mauvais goût, sur quoi réellement une entreprise

comme AES-Sonel peut-elle se fonder pour donner des leçons de civisme aux Camerounais? Après avoir cassé la croissance économique, plonger le pays dans le noir, compromis l'éducation de nos enfants et porter atteinte à la sécurité nationale. De quelle crédibilité AES-Sonel peut-elle se prévaloir aujourd'hui pour oser revêtir le manteau d'une entreprise dite citoyenne?

Au lieu de nous emposter avec des spots insensés et perfides, AES-Sonel ferait mieux de nous dire comment elle compte s'y prendre pour mettre fin à l'archaïsme des branchements électriques dans nos villes et favoriser l'accès des Camerounais à l'énergie électrique. Pour faire de AES-Sonel une entreprise dite citoyenne, il faut commencer par rendre public le bilan des branchements dits «sociaux» lancés tambours battants, il y a encore quelques mois. L'incivisme des populations est un grossier prétexte, en réalité, AES-Sonel est en grande partie responsable des morts et autres brûlés liés au courant électrique.

Après l'obscurité, AES-Sonel nous sert maintenant des cours intensifs de civisme via des spots télévisés et radiodiffusés. Quelle imposture!

De grâce, chers Messieurs de AES-Sonel, faites tranquillement votre «gombo» et laissez nous mourir!

CHEIKH Anta
Un consommateur de l'énergie
Habitant du quartier New-Bell / Douala

Notre prochain dossier
portera sur
les hydrocarbures

SOUS LE VOILE
DES REVENUS
DU PETROLE